



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### REFORME DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE

### CE QUI CHANGE A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021

**Les critères d'attribution de l'aide juridictionnelle changent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous vous invitons à lire attentivement ce document avant de compléter le formulaire de demande.**

#### **Pourquoi cette réforme ? Quels sont ses objectifs ?**

Cette réforme vise à :

- Simplifier les démarches des demandeurs ;
- Garantir une plus grande équité de traitement des demandes ;
- Raccourcir progressivement le délai de traitement des demandes.

#### **Que prévoit la loi désormais ?**

**La loi prévoit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'aide juridictionnelle peut être accordée en fonction de :**

- **Votre revenu fiscal de référence** ou dans certains cas particuliers sur vos ressources mensuelles imposables ;
- **Votre épargne (patrimoine mobilier) et votre patrimoine immobilier** (à l'exception de votre résidence principale) ;
- **La composition de votre foyer fiscal.**

**La loi prévoit toutefois des exceptions si la demande concerne :**

- ✓ Une procédure qui oppose des personnes qui vivent dans le même foyer fiscal (par exemple procédure de divorce, procédure pénale liées à des violences conjugales) ou en cas de divergence d'intérêt entre elles ;
  - ✓ Une personne majeure ou mineure rattachée au foyer fiscal de ses parents ou de ses représentants légaux, si ceux-ci manifestent un défaut d'intérêt vis à vis d'elle.
- **Dans ces deux cas, ne sont pris en compte que les ressources et le patrimoine (épargne et biens immobiliers) du demandeur (et pas ceux de l'ensemble du foyer fiscal)**

**Un nouveau formulaire de demande d'aide juridictionnelle sera déployé courant 2021.  
En attendant, qu'est ce qui change concrètement pour les demandeurs ?**

Ce qui change dans les informations à apporter sur le formulaire	Ce qui change dans la liste des pièces justificatives à joindre à la demande
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Si vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA), vous devez maintenant déclarer vos ressources et votre patrimoine dans le formulaire</li> <li>✓ Il n'est pas nécessaire de déclarer les ressources :<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ de la personne avec qui vous vivez si vous n'êtes pas marié ou Pacsé</li><li>⇒ des personnes que vous hébergez ou qui vous hébergent</li><li>⇒ de vos colocataires.</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Vous devez systématiquement joindre à votre demande votre dernier avis d'imposition</li> <li>✓ Dans les cas suivants vous devez aussi joindre à votre demande les justificatifs de vos ressources des six derniers mois (par exemple bulletins de paye, notification d'allocation de retour à l'emploi de Pôle Emploi etc.) :<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Si la procédure vous oppose à un membre de votre foyer fiscal (épouse, enfant, parent etc.) ;</li><li>⇒ Si votre situation a changé par rapport à votre dernière déclaration d'impôts à cause par exemple d'un changement de situation familiale (divorce ou nouvelle personne à charge par exemple) ou d'un changement de situation professionnelle (perte d'emploi, départ en retraite etc.) ;</li><li>⇒ Si vous n'avez pas d'avis d'imposition.</li></ul></li></ul>

**Complétez votre demande soigneusement et n'oubliez pas de joindre toutes les pièces justificatives nécessaires afin que votre demande soit traitée rapidement.**

**Pour toute question**

- ⇒ Vous pouvez contacter **le bureau d'aide juridictionnelle ou le Service d'accueil unique du justiciable du tribunal judiciaire** (anciennement tribunal de grande instance) de votre domicile.
  - Rendez-vous sur <http://www.annuaires.justice.gouv.fr/> pour trouver le tribunal judiciaire de votre domicile
- ⇒ Pour obtenir de l'aide et des conseils vous pouvez également contacter **un point d'accès au droit ou une maison de la justice et du droit**

Pour en savoir plus sur ces structures rendez-vous sur <https://www.justice.fr/acces-droit>.  
Pour trouver la structure la plus proche de votre domicile rendez-vous sur <http://www.annuaires.justice.gouv.fr/>

**Pour en savoir plus sur l'aide juridictionnelle et sur la réforme, rendez-vous sur [justice.fr](http://justice.fr), page « aide juridictionnelle ».**

# Aide Juridictionnelle - Barème 2021

(Ressources 2020 pour dossiers déposés en 2021)

Plafond de Ressources (en euros)	Taux
De 11 263 à 13 312	55 %
De 13 313 à 16 890	25 %

## Correctifs pour Charge de Famille

1 personne à charge : - 168.92 euros	6 personnes à charge : - 595.60 euros
2 personnes à charge : - 168.92 euros	7 personnes à charge : - 702.27 euros
3 personnes à charge : - 275.59 euros	8 personnes à charge : - 808.94 euros
4 personnes à charge : - 382.26 euros	9 personnes à charge : - 915.61 euros
5 personnes à charge : - 488.93 euros	10 personnes à charge : - 1 022.28 euros

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
(REEMPLIR et SIGNER)

Numéro BAJ : 2021/ \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) (nom et prénom) : \_\_\_\_\_ demeurant : \_\_\_\_\_

- Avoir exercé :

- une **Activité Professionnelle** :                    oui            non

- **Stage ou Formation** en 2020:            oui            non

si oui : Période de l'activité Professionnelle : de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

- Avoir perçu du **Pôle Emploi** au cours de 2020 :    oui            non

- Avoir perçu de la **CPAM** au cours de 2020:        oui            non

- Avoir perçu une **Pension d'invalidité** en 2020 :    oui            non

- Avoir perçu le **RSA** au cours de 2020 :            oui            non

- Avoir perçu l'**AAH** au cours de 2020 :            oui            non

- Avoir perçu la **Majoration pour la Vie Autonome** au cours de 2020 :    oui            non

- Avoir perçu le **Complément AAH** au cours de 2020 : oui            non

si **Allocataire CAF N° d'allocataire (obligatoire)** : \_\_\_\_\_

- Avoir perçu une **Pension de Retraite** en 2020 :    oui            non

- **Pensions alimentaires** au cours de l'année 2020 :    - touchées : oui non ;    - versées : oui non

Montant mensuel (de la pension alimentaire) : \_\_\_\_\_ € / mois depuis le : \_\_\_\_\_

- Avoir été **Scolarisé** pour la période **2019-2020** :    oui            non ;    pour la période **2020-2021** :    oui            non

- **Être hébergé(e)** à titre gratuit :    oui            non            **OU**    **vivre chez mes parents** :    oui            non

Nom, prénom et adresse de la personne vous hébergeant et lien de parenté : \_\_\_\_\_

Depuis le : \_\_\_\_\_

- **Nombre d'enfants (précisez le nombre)** : \_\_\_\_\_ enfants :

- **vivant avec vous en 2020 ou 2021** : \_\_\_\_\_ depuis le : \_\_\_\_\_

- **placé(s) en 2020 ou 2021** : \_\_\_\_\_ depuis le : \_\_\_\_\_

- **Marié(e) ou Pacsé(e)** :    oui            non            **OU**    **vivre en concubinage** :    oui            non

Nom et prénom du conjoint(e) : \_\_\_\_\_ Depuis le : \_\_\_\_\_

- **Ressources du conjoint(e)** :  Activité Pro. ;  Retraites ;  AAH ;  Pôle Emploi ;  Indemnités CPAM/MSA ;  RSA

si **Allocataire CAF N° d'allocataire (obligatoire)** : \_\_\_\_\_

DATE :

SIGNATURE :



**cerfa** N° 15173\*01

Formulaire à compléter par vous-même (1<sup>ère</sup> partie), par votre (vos) assureur(s) (2<sup>ème</sup> partie) et à joindre à la demande d'aide juridictionnelle en cas de non-intervention de ce(s) dernier(s).

## DEMANDE D'INTERVENTION AUPRES DE L'ASSUREUR

Loi n°91- 647 du 10 juillet 1991

Décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991

### 1<sup>ère</sup> PARTIE : à remplir par le demandeur

Mme  M.  Votre nom de naissance : \_\_\_\_\_  
Votre nom d'usage (nom d'époux(se) par exemple) : \_\_\_\_\_  
Vos prénoms : \_\_\_\_\_  
Votre adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal: |\_|\_|\_|\_|\_| Commune: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_  
Votre numéro de téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

### **Objet de la demande : Prise en charge par l'assureur avant toute demande d'aide juridictionnelle auprès du bureau d'aide juridictionnelle**

Circonstances détaillées de l'événement : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| **Signature:**

### 2<sup>ème</sup> PARTIE : ATTESTATION DE NON PRISE EN CHARGE à remplir par l'assureur chaque fois qu'il ne prend pas en charge le litige ou différend déclaré

Nom de la société : \_\_\_\_\_  
Référence Correspondant : \_\_\_\_\_  
L'organisme d'assurance : \_\_\_\_\_

atteste que le demandeur n'est pas couvert par un contrat garantissant le litige ou le différend déclaré.

L'organisme d'assurance déclare sincères et véritables les mentions de la présente.

Fait à \_\_\_\_\_ le |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| **Signature et cachet:**

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NEVERS

Bureau d'Aide Juridictionnelle

Place du Palais – BP 9

58019 NEVERS CEDEX

03.86.93.44.44

Numéro BAJ : 2021/

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

M

Je vous invite à compléter le dossier de votre demande d'aide juridictionnelle en communiquant les pièces et renseignements ci-dessous (*les pièces sont à fournir en photocopie*) :

**Pièces obligatoires à fournir pour VOUS :**

Je vous invite à compléter le dossier de votre demande d'aide juridictionnelle en communiquant les pièces et renseignements ci-dessous (*les pièces sont à fournir en photocopie*) :

- ( ) Carte nationale d'identité en cours de validité ou livret de famille régulièrement tenu à jour
- ( ) Photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition 2020 sur les revenus 2019 (**entier**)
- ( ) Photocopie de votre avis d'imposition ou de non-imposition 2021 sur les revenus 2020 (**entière**)
- ( ) Justificatifs de vos revenus du **1er JANVIER 2020 au 31 DECEMBRE 2020**
  - bulletins de salaire
  - relevé **annuel Pôle Emploi**
  - relevé **annuel CPAM** (indemnités journalières, pension d'invalidité, accident de travail...)
  - bordereaux de retraites, et bordereaux des retraites complémentaires, ...
  - fournir le **relevé annuel** de la CAF ou de la MSA de l'année 2020
- ( ) Contrat d'assistance juridique (attestation signée par l'assureur)
- ( ) Certificat de scolarité ou contrat d'apprentissage **avec bulletins de salaires** (si vous êtes en apprentissage)
- ( ) Fiche de Renseignement ci-jointe à **compléter et à signer**
- ( ) Assignation, convocation ou requête devant le Tribunal concerné
- ( ) Lettre d'acceptation ci-jointe à faire remplir et signer par votre avocat
- ( ) Attestation d'hébergement si vous êtes logé à titre gratuit
- ( ) Si vous avez des Revenus Fonciers : fournir le prix d'achat de votre ou vos biens immobiliers (acte notarié)
- ( ) Si vous avez des Revenus de Capitaux Mobiliers : fournir dernier relevé compte de votre épargne globale
- ( )

**ET si vous êtes marié(e), si vous êtes pacsé(e) et/ou avez des enfants à charge, fournir les pièces suivantes concernant toutes les personnes vivant à votre foyer en 2020 :**

- ( ) Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2020 sur les revenus 2019 (**entier**) de chacune des personnes vivant au foyer en 2019
- ( ) Toutes décisions du Juge aux Affaires Familiales ou du Juge des Enfants statuant sur la résidence habituelle de vos enfants
- ( ) Justificatifs des revenus du **1er JANVIER 2020 au 31 DECEMBRE 2020** de chacune des personnes vivant à votre foyer en 2020 :
  - bulletins de salaires
  - relevé **annuel Pôle Emploi**
  - relevé **annuel CPAM** (indemnités journalières, pension d'invalidité, accident de travail...)
  - bordereaux de retraites, et bordereaux des retraites complémentaires, ...
  - relevé **annuel** de la CAF ou de la MSA de l'année 2020 si une personne de votre foyer percevait le Revenu de Solidarité Active (**RSA**), l'Allocation Adulte Handicapé (**AAH**)
  - Certificat de scolarité ou contrat d'apprentissage **avec bulletins de salaires** concernant les personnes de plus de 16 ans vivant à votre foyer en 2020
- ( ) Si vous avez des Revenus Fonciers : fournir le prix d'achat de votre ou vos biens immobiliers (acte(s) notarié(s))
- ( ) Si vous avez des Revenus de Capitaux Mobiliers : fournir dernier relevé de compte de votre épargne globale
- ( )

**Faute de régularisation de votre part dans le délai d'UN MOIS, votre demande sera frappée de CADUCITE et ne sera PAS SUSCEPTIBLE DE RECOURS**

Le Greffier,

Bureau d'Aide Juridictionnelle  
Place du Palais – BP 9  
58019 NEVERS CEDEX  
03.86.93.44.44

A Faire **REEMPLIR** et **SIGNER**  
par votre **AVOCAT**

Numéro BAJ : 2021/  
A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE  
Section 1 - Division 1

## AIDE JURIDICTIONNELLE LETTRE D'ACCEPTATION

**Je soussigné, Maître :**

.....

**Accepte de prendre en charge,** au titre de l'aide juridictionnelle, les intérêts de

**M. Ou Mme. :** .....

**Demeurant :** .....

**Dans l'affaire l'opposant à** (le cas échéant préciser les noms, prénoms et adresse de l'adversaire) : .....

**NATURE EXACTE DE LA PROCÉDURE :** .....

**JURIDICTION SAISIE OU A SAISIR :** .....

Le  
Signature :

Bureau d'Aide Juridictionnelle  
Place du Palais – BP 9  
58019 NEVERS CEDEX  
03.86.93.44.44

Numéro BAJ : 2021/  
A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE  
Section 1 - Division 1

## ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e) : .....

Né(e) le : .....

Demeurant à : .....  
.....  
.....

Exerçant la profession de : .....

## ATTESTE HÉBERGER A MON DOMICILE

M. Mme. Melle. : .....

En qualité de : .....  
(Préciser le lien de parenté avec la personne hébergée : concubin, parent, grand-parent ...)

Depuis le : .....  
(Indiquer la date du début de la cohabitation)

**Rappel : Cette attestation est établie en vue de sa production en justice et son auteur a la connaissance qu'une fausse attestation l'expose à des sanctions pénales ( article 202 du Nouveau Code Procédure Civile ).**

Fait à ..... le .....  
Signature obligatoire :

**Attention** cette attestation doit être obligatoirement accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant